



# Réclamations DP

## GSSC Losserland

Réunion DP du 12/05/2014

Réponse Direction du 21 mai 2014

|         |   | Réclamations | Réponse Direction .....   |
|---------|---|--------------|---|
| CFE-CGC | <p><b>Réclamation n° 1 – impact augmentation TVA</b></p> <p>Réclamation posé depuis 2 mois. Toujours en attente d'une réponse de la Direction</p> <p>Qui prend en charge l'augmentation de la TVA dans les RIE ?<br/>           Quel est l'impact pour les tickets restaurants ?</p> <p>Quel est l'impact sur le plafond minimum remboursé par Orange, via Travel ?</p>   |              | En attente réponse D. Sauvage   |
| CFE-CGC | <p><b>Réclamation n° 2 – OBS</b></p> <p>Le Sourcing OBS : Pour pallier à la baisse d'activités réseaux chez OBS, OBS souhaite se recentrer sur les activités IT (Cloud notamment) et a donc décidé la création des projets Spring Application Services (SAS) et Spring Infrastructure Services (SIS), qui vont donner deux nouvelles filiales : Orange Application for Business (OAB) et Orange Cloud for Business (OCB ou plutôt OCfB).</p> <p>C'est la création de OAB qui impacte le plus les personnels d'Orange Business Services (OBS).</p> <p>OAB va regrouper 2 000 personnes venant d'IT&amp;L@bs, DMI, ALSY, MBS, FIME + des salariés d'Orange SA venant d'OBS GRC, OBS ITSS, l'ensemble, sous convention Syntec.</p> |              | Pas de changement de statut puisque l'on ne fait pas de transfert, mais si OAB crée son service achats, ils auront la convention collective de OAB. |

|         |  |  |
|---------|--|--|
|         | <p><b><u>Notre question :</u></b></p> <p>=&gt; Compte tenu des ratios d'acheteurs utilisés pour le Sourcing d'OBS en général (Sous CCNT pour les salariés Orange SA et Equant) ; des acheteurs, ne seront-ils pas contraints de changer de statut et/ou de Convention collective pour traiter le Sourcing de ces nouvelles entités ?</p>   |  |
| CFE-CGC | <p><b>Réclamation n° 3 – Horaires collectifs/CEA</b></p> <p>Les CEA sont-ils astreints au respect des horaires collectifs de leur établissement ?</p>  | <p><i>L'Accord pour tous, chapitre III et annexe 4.3 définit les cadres exécutifs autonomes comme les cadres dont « la grande autonomie en terme de gestion du temps de travail et d'organisation du travail rend difficile une mesure horaire du temps de travail.»</i></p> <p><i>A titre dérogatoire, le décompte du temps de travail des CEA s'effectue en jours sur l'année et non en décompte horaire. Leur manager veillera cependant à ce que soient respectées l'amplitude maximale journalière de 11h, les durées de repos quotidien (1h) et hebdomadaire (35h) comme pour tous salariés.</i></p>   |
| CFE-CGC | <p><b>Réclamation n° 4 – Congé de formation économique et sociale et syndicale ( CFESS)</b></p> <p>Les salariés adhérents à un syndicat bénéficient de 12 jours par an de congés de formation économique, sociale et syndicale.</p> <p>Quels sont les organismes de formation autorisés autres que ceux proposés par le syndicat ?</p> <p>Quelles sont les formations autorisées dans ce cadre ?</p> <p>Quels sont les modalités d'inscription ?</p> | <p>Le CFESS est régi par l'article L. 3142 7 à 15.</p> <p>Le CFESS est ouvert à tout salarié et non pas uniquement aux adhérents d'un syndicat. Il est de 12 jours par an et par salarié : la formation doit être au minimum de 2 jours.</p> <p>La liste des organismes habilités au titre du CFESS est fixé par arrêté : sont en général habilités, en sus des organismes de formation rattachés à des organisations syndicales représentatives sur le plan national, les instituts des sciences sociales et du travail des universités.</p> <p>Il n'y a pas de réglementation sur la nature des formations mais elles doivent répondre à l'appellation du congé.</p> <p>La demande de CFESS doit être déposée 30 jours avant la date de la formation. Elle doit indiquer la date ; la durée de la formation et le nom de l'organisme. Une attestation de présence doit être remise à l'employeur à la reprise du travail.</p> <p>.</p> |
| CFE-CGC | <p><b>Réclamation n° 5 – Parcours qualifiant</b></p> <p>Suite au nouveau portail anoo, où trouve -t- on dorénavant les parcours qualifiants proposés par la Direction, permettant une promotion ?</p>  | <p>Ils apparaissent normalement sur les communiqués de promotion publiés par les entités, sur leurs sites intranet.</p>  |

|         |   |   |
|---------|---|---|
| CFE-CGC | <p><b>Réclamation n° 6 – Syndicat et intranet</b></p> <p>Les Syndicats ne figurent plus sur la première page de l'intranet et il n'est pas possible de personnaliser en les incluant.<br/>Que comptez- vous faire pour remédier à cette situation ?</p> | <p>Le sujet ne relève pas de GSSC, la question sera envoyée à la DRH groupe.</p>  |
| CFE-CGC | <p><b>Réclamation n° 7 – Marque Orange</b></p> <p>Le Groupe fête les 20 ans de la Marque Orange. En général, un anniversaire = cadeaux...<br/>Qu'est-il prévu pour les salariés ?</p>   | <p>Des animations sur l'intranet et sur différents sites ainsi qu'un jeu concours. Des moments de convivialité vont être organisés sur plusieurs sites, centrés sur début juillet et surtout septembre.<br/>A priori, pas de cadeaux individuels pour chaque salarié.</p>       |
| CFE-CGC | <p><b>Réclamation n° 8 – BUYIN</b></p> <p>7 salariés de Buyin vont réintégrer la direction des achats France dans les jours à venir.<br/>Est-ce une étape par découpage, afin de masquer d'autres réintégrations dans l'année 2014 ?</p>                | <p>Non, il s'agit d'une décision isolée.<br/>Aucune autre réintégration n'est à l'étude</p>   |
| CFE-CGC | <p><b>Réclamation n° 9 – Santé /Visites Médicales</b></p> <p>Sur GSSC (périmètre de l'instance) y a-t-il du retard quant au respect des délais légaux des visites médicales ?</p>   | <p>Dans l'attente des infos de Carole Delamotte, infirmière.<br/>Toutes les visites d'embauche, de reprise, de pré reprise et toutes visites à la demande du salarié ou du management sont honorées au fil de l'eau. La précision à venir concerne les visites périodiques.</p> |